

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

S²LOW

ID : 069-216902734-20240125-VILLE_2024DL007-DE



PEDT – PLAN MERCREDI de la ville de Corbas

2023 – 2026



Un changement d'approche.

Les premiers PEDT de Corbas ont été élaborés dans le contexte de la réforme des rythmes scolaires. Il étaient très centrés sur l'organisation des accueils périscolaires, car l'enjeu était alors de s'assurer que ces accueils conservent une dimension éducative de qualité malgré l'accroissement de leur fréquentation et de leur durée.

Si le fonctionnement des accueils périscolaires reste un sujet pertinent à partager avec les partenaires du PEDT, il nous semble aujourd'hui essentiel de reprendre de la hauteur et redonner de l'ambition à ce PEDT, à savoir : mobiliser et faire vivre le partenariat, non seulement autour des temps périscolaires mais plus largement du parcours éducatif global de l'enfant, auquel le temps d'accueil périscolaire contribue, au même titre que le temps scolaire ou extrascolaire (ou encore le temps familial). Et ce, de manière complémentaire.

Reconnaître cette complémentarité des temps, c'est affirmer la dimension co-éducative de nos actions, c'est reconnaître l'importance de nos cohérences et passages de relais (identifier les espaces vides, les pratiques qui génèrent de la rupture, etc.). C'est enfin accepter notre interdépendance.

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Dans cette optique, où personne ne possède à lui seul la capacité d'accompagnement global que nécessite l'éducation d'un enfant, la dynamique partenariale devient centrale. Ce sera notre capacité à agir de concert, à savoir nous passer le relais ou à accorder nos rythmes qui construira la réussite de nos efforts.

Limiter le travail partenarial au seul temps périscolaire ne permet pas l'émergence d'une co-responsabilité sur ce projet global.

C'est pourquoi nous proposons donc de renverser notre approche : il s'agit aujourd'hui de choisir des objets qui nous sont communs, des objets « partagés », sur lesquels nous intervenons tous, sur lesquels nous avons besoin des autres pour réussir notre accompagnement de l'enfant... Et de travailler ensemble à leur définition, puis à leur déploiement.

Nous retiendrons ceux sur lesquels nous avons prise à l'échelle locale... Il ne s'agit pas d'aller modifier un programme scolaire ou le choix de vacances des familles.. Ni leur organisation personnelle.

Face à la multitude de dispositifs dans lesquels chacun est appelé à contribuer, face au manque de temps ressenti par chacun pour développer une action de qualité, nous proposons de privilégier la qualité et l'efficacité à la multiplicité.

Ainsi, une fois rappelés les grands principes et les grandes intentions éducatives, une fois présenté le fonctionnement actuel des temps périscolaires, ce document présentera les sujets sur lesquels les partenaires du PEDT de Corbas ont choisi de s'impliquer collectivement afin de co-construire des solutions et pratiques adaptées à la situation locale.

L'ambition est, durant 3 ans, de faire cheminer ces sujets au fil d'une réflexion qui permettra de construire une vision partagée du problème - à partir d'une compréhension de la vision et des enjeux des autres, jusqu'à l'élaboration de solutions co-construites.

La gouvernance et les modalités d'évaluation feront l'objet de la dernière partie.

Dominique Babe
Adjointe aux Politiques Éducatives et à la Jeunesse

Table des matières

I - PORTEURS DE PROJET.....	4
II - TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉES.....	4
III - DURÉE DU PROJET.....	4
IV – ÉTAT DES LIEUX.....	5
V – LES OBJECTIFS PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRES.....	7
1 – Les objectifs éducatifs relatifs aux enfants.....	7
2 – Les objectifs relatifs aux relations entre acteurs de l'éducation.....	7
VI – L'ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE.....	8
VII - LES MODALITÉS D'ACCÈS, D'INFORMATION DES FAMILLES ET LA TARIFICATION.....	10
Admissions et inscriptions aux accueils périscolaires et extrascolaires 3-12 ans.....	10
Inscriptions aux activités proposées durant ces accueils.....	10
Tarification.....	10
Information aux familles.....	10
VIII - LE PLAN MERCREDI.....	11
1 – Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant.....	11
2 – Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles).....	12
3 – Mise en valeur des richesses des territoires.....	14
4 – Le développement d'activités éducatives de qualité.....	15
IX – LES CHANTIERS DU PEDT (2023 – 2026).....	17
L'esprit, la démarche.....	17
Les Trois Thématiques Pressenties.....	17
La Méthode Proposée.....	17
X – PILOTAGE ET COORDINATION.....	18
XI – L'ÉVALUATION DU PEDT ET DU PLAN MERCREDI.....	20
1. Animation de la Continuité Éducative.....	20
2. Mise en place des « Chantiers du PEDT ».....	20
3. Evolution de l'Offre Existante.....	20
4. L'impact sur les Enfants.....	20
ANNEXE 1 : LES PROJETS D'ÉCOLE (synthèse).....	21
ANNEXE 2 : LES PROJETS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES.....	22

I - PORTEURS DE PROJET

Dominique BABE,
 Maire-Adjointe à la jeunesse et aux politiques éducatives
 Place Charles Jocteur
 69960 CORBAS
 04.37.25.19.59
d.babe@ville-corbas.fr

II - TERRITOIRE ET ÉCOLES CONCERNÉES

Périmètre concerné : la commune de Corbas

Etablissements scolaires : (effectifs de la rentrée scolaire 2023-2024)

Groupe scolaire Marie Curie – adresse

- effectif maternelle 2023/2024 : 122 élèves
- effectif élémentaire 2023/2024 : 246 élèves

Groupe scolaire Jean Jaurès – adresse

- effectif maternelle 2023/2024 : 135 élèves
- effectif élémentaire 2023/2024 : 264 élèves

Groupe scolaire Jacques Prévert – adresse

- effectif maternelle 2023/2024 : 147 élèves
- effectif élémentaire 2023/2024 : 223 élèves dont 7 en classe ULIS

A noter qu'un collège est implanté sur la commune et couvre le territoire communal.
 Les lycées de destination des corbasiens sont implantés sur 3 communes environnantes.

Aucun établissement scolaire primaire privé n'est implanté sur la commune.

Établissement extrascolaire 3 – 12 ans :

Le Centre de Loisirs municipal *Les Alouettes*

- Capacité d'accueil maximum : 220 enfants

Public concerné (scolaire – péri soir – péri mercredi)

(source : effectifs moyens octobre 2023)

Niveau	Nombre d'enfants scolarisés	Effectif Garderie matin	Effectif Midi	Effectif Soir	Effectif Mercredi
Maternelle	411	45	237	104	71
Elémentaire	750	88	505	175	119

III - DURÉE DU PROJET

Le présent projet est élaboré pour une durée de 3 ans, révisable annuellement par avenant. Chaque année, il fera l'objet d'une évaluation qui sera examinée par le comité de pilotage PEDT – PEL (CEL, CLAS et REAAP). Le PEDT pourra être amendé à l'issue de cette évaluation.

IV – ÉTAT DES LIEUX

Pour faciliter la prise de hauteur, l'état des lieux intègre désormais le diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG.

Le diagnostic territorial de la Convention Territoriale Globale (Ville – CAF, 2020)

(extrait Fiche « Enfance » - CTG 2020)

« une commune attractive pour les familles, avec enjeux sociaux et éducatifs forts »

Une population très familiale (Corbas : 39,2 % / Métropole : 30,7 %).

Des familles dont l'installation dans cette commune est récente (arrivée après la naissance de leurs enfants) avec des attentes fortes en terme de « qualité » d'accueil et de prise en charge des enfants, avec des exigences à la hauteur de leurs sacrifices. Ces exigences s'accompagnent de stratégies d'évitement ou a minima de sélection des lieux fréquentés par leurs enfants.

Un besoin de garde très important en volume du fait d'un fort taux d'activité et de bi-activité (Corbas : 77,2 % des couples avec enfants/Métropole : 64,2 %) et en extension des horaires du fait de l'éloignement des lieux de travail (Corbas : 80 % travaillent hors de la collectivité/métropole : 60 %).

Des écoles saturées en terme d'effectif scolaire, particulièrement sur les espaces communs, car à l'époque où les établissements ont été construits, le ratio salles de classes/ salles périscolaires était bien plus faible. La capacité d'accueil des enfants durant les temps méridiens est atteinte dans plusieurs groupes scolaires.

Une problématique d'inclusion forte, issue en premier lieu des orientations scolaires en milieu ordinaire qui génèrent des demandes en temps péri et extrascolaires pour consolider une plage d'accueil permettant aux parents de rester en activité professionnelle. Un enjeu de formation et d'accompagnement des équipes et du système d'action locale.

Urbanisme : une perspective de construction importante de logements dans les 10 ans à venir et donc d'augmentation des besoins de garde et de place dans les écoles.

Un enjeu de cohésion sociale, de soutien à la parentalité ainsi que d'éducation à la citoyenneté qui peut notamment prendre ancrage auprès des familles de cette tranche d'âge.

Une précarité à surveiller du fait des choix financiers de nombreuses familles pour pouvoir « acheter » à Corbas cumulée à un fort taux de foyer « en couple » susceptibles de vivre la fragilisation d'une rupture (Corbas : 57 % des allocataires avec enfant sont en couple/métropole : 33 %).

Un taux de couverture enfance en temps extrascolaire estimé à 50 % : 600 enfants différents accueillis sur 1200 élèves de primaire. Taux d'audience : 200 places sur 1200 élèves de primaire, soit 17 %.

NB : nombre de places rarement atteint sur les + de 6 ans, mais parfois atteint pour les moins de 6 ans.

La synthèse des caractéristiques de la population scolaire

Classe d'âge, nombre d'élèves en retard, principaux besoins repérés par les équipes pédagogiques..)

Cette partie sera à compléter dans le cadre d'un travail ultérieur avec les partenaires de l'Éducation Nationale, idéalement suite à l'analyse des évaluations CP et 6ème.

Exemples d'indicateurs que nous étudierons : public féminin masculin, taux de maintien dans les écoles, taux de saut de classe, CSP des familles, évaluation des élèves de CP et de 6ème : quels sont les champs sur lesquels l'animation peut contribuer à faire progresser les enfants, etc. Ce travail reste à mener.

La demande, les besoins

En écho au profil des familles et de leur activité, le besoin de garde est important, tant sur le plan du nombre que de l'amplitude horaire.

Concernant les besoins éducatifs, nous avons peu d'éléments concrets et quantifiés dans ce domaine, si ce n'est une préoccupation des familles exprimée auprès de la communauté éducative : la demande d'aide aux devoirs ainsi que d'activités « éducatives » est très présente. Cependant, une partie des parents privilégie la prise en compte du rythme de l'enfant, « le temps périscolaire est rarement choisi par l'enfant et correspond à un besoin de garde des familles. Il ne doit pas être contraignant ni refaire l'école ». Une des demandes porte ainsi sur un accueil « bienveillant », qui permette à l'enfant de se reposer, de respecter son propre rythme, malgré la nécessité de rester dans l'enceinte de l'école en temps périscolaire (accueils des soirs d'école).

Il faut enfin noter que de nombreux enfants sont déjà inscrits dans des activités péri ou extra-scolaires organisées par des associations locales ou d'autres services publics. Et ce, dans le champ sportif, culturel ou éducatif.

En 2016, 74 % des élèves de niveau élémentaire déclaraient pratiquer au moins une activité en temps extra scolaire.

Au regard de ces éléments, la ville de Corbas a choisi de maintenir son ambition de qualité de ses accueils. S'il est vrai que ces temps sont souvent un temps non choisis par l'enfant, le projet mis en œuvre doit pouvoir transformer cette situation en une réelle opportunité éducative et de sociabilité positive. Les départ échelonné mis en place sur les accueil périscolaire ou la souplesse d'inscription les mercredi répondent à cette forte mobilisation autour du tissu associatif.

V – LES OBJECTIFS PARTAGÉS PAR LES PARTENAIRE

Ces objectifs ont été coconstruits par les différents partenaires du PEDT. Ils sont transversaux et s'appliquent tout autant aux temps périscolaires des jours d'école qu'aux mercredis.

Les préalables

« L'essentiel est que l'enfant se sente bien ; il s'agit souvent d'un temps non choisi pour lui ».

- ✗ La première fonction de l'accueil périscolaire est de répondre au besoin de garde des familles.
- ✗ Ces accueils doivent donc avant tout se faire dans le respect du rythme de l'enfant (journée et semaine ; âge et conditions physique, ..).
Pour cela, des règles de départ sont posées, telles que : faciliter le départ de l'enfant dès que les parents peuvent venir le récupérer, lui laisser le libre choix des activités, le droit de ne rien faire, adapter les propositions à sa tranche d'âge, créer des espaces de discussion avec les enfants sur leurs attentes concernant les activités, voire le fonctionnement du périscolaire, etc.
- ✗ Tout ne se joue pas dans le temps périscolaire ; ce temps est complémentaire aux autres temps de vie de l'enfant : le temps de l'école qui se réorganise dans le cadre de la loi ; le temps de la famille, etc.
- ✗ Il y a déjà des objectifs attribués par le PEL et par le projet pédagogique à l'action périscolaire ; il s'agit aujourd'hui de les articuler avec les autres temps.
- ✗ Un des enjeux est de développer une logique de parcours éducatif accessible à tous les enfants

1 – Les objectifs éducatifs relatifs aux enfants

- ✗ Permettre à l'enfant la découverte et le développement de ses goûts, sensibilité, aptitudes...
→ Proposer un panel diversifié d'activités (ici : sport, culture, création, sensoriel, ...)
- ✗ Développer la confiance en soi, l'estime de soi et l'autonomie
→ Mettre chaque enfant en situation de réussite à travers les activités proposées.
- ✗ Favoriser l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté et aussi de l'apprendre ensemble,
→ Donner des clés à l'enfant pour la discussion, pour l'initiative, pour l'intégration des règles, le respect de l'autre, la co-opération... Dans le cadre des activités, les enfants pourront être mis en situation de respecter la parole ou la pratique des autres enfants, mais aussi d'échanger leurs savoir-faire.
- ✗ Inviter à l'ouverture au monde, à commencer par la ville et ses acteurs, ses événements
→ Incrire certaines propositions d'activités dans le contexte local et l'actualité ; par exemple le carnaval, l'offre associative locale, la kermesse de fin d'année, ..

2 – Les objectifs relatifs aux relations entre acteurs de l'éducation

- ✗ **Créer une cohérence entre les temps et leurs offres**
 - éviter les redondances, ne pas faire concurrence
 - favoriser les résonances, les actions qui permettent de conforter celles du partenaires
 - s'informer mutuellement des projets, des fonctionnements que chaque partenaire développe, des contraintes et des leviers qu'il identifie
- ✗ **Se permettre une interpellation réciproque au sujet d'un enfant**
 - suggérer de proposer à l'enfant de participer à tel ou tel atelier
 - suggérer des idées d'actions
 - faire retour sur ce qui se dit, se passe, les progrès, les difficultés exprimées par l'enfant d'un temps sur l'autre
« on ne voit pas l'enfant de la même manière ; il ne se comporte pas forcément de la même manière dans les différents lieux. ; nous n'avons pas toujours le temps de faire .. »

VI – L'ORGANISATION DU TEMPS PÉRISCOLAIRE

(voir annexes 2 & 3 : Projet Pédagogique Périscolaire soir et Projet Pédagogique des Mercredis)

Un rythme de la semaine pensé globalement

Afin de donner corps à l'objectif de continuité et de cohérence des temps de l'enfant, l'État a élargi le label « périscolaire » aux accueils du mercredis (pour les 3-12 ans). Le projet « périscolaire » couvre désormais la semaine d'école, et « l'extrascolaire » continue à couvrir les périodes de vacances.

Dans ce même esprit de continuité, l'extension des horaires d'accueil jusqu'à 18h30 a été appliquée à l'ensemble des accueils périscolaires et extrascolaires.

L'organisation de la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h30					
8h30 - 11h30					
11h30 - 13h30					
13h30 - 16h30					
16h30 - 18h30*					

* depuis septembre 2020, l'extension jusqu'à 18h30 des accueils du soir.

Temps scolaire

Les horaires d'école sont actuellement 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30.

Accueil périscolaires non déclarés

La garderie périscolaire du matin est le seul temps d'accueil collectif qui n'a pas été déclaré en accueil de loisirs.

Trois Accueils collectifs de mineurs déclarés à la SDEJS

Les accueils périscolaires midi et soir sont déclarés en ALSH (une déclaration par groupe scolaire) et sont organisés dans les enceintes scolaires. Certaines activités se déroulent dans des bâtiments annexes.

Un Accueil collectif de mineurs déclaré à la SDEJS

L'accueil du mercredi est déclaré en accueil périscolaire (une seule déclaration) et est organisé aux Alouettes, le bâtiment dédié à l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires, implanté au cœur du parc de loisirs de la commune.

Nota-bene : Un Accueil de loisirs extrascolaire est organisé toute l'année durant les vacances (sauf le jour de la prérentrée et éventuellement quelques ponts).

L'organisateur est le Centre de loisirs municipal « Les Alouettes »

Les accueils périscolaires

L'accueil des enfants s'inscrit avant tout dans le respect de la réglementation et des conditions de sécurité.

Les accueils de loisirs sont déclarés à la SDEJS, agréés par la PMI, soumis à vérification de l'honorabilité des intervenants et respectent un taux d'encadrement et un taux de personnel qualifié.

Les sites d'accueil des enfants étant différents, l'amplitude des temps d'ouverture au public étant très large et le nombre d'enfants très important, le choix a été fait de maintenir des déclarations d'accueil de loisirs distinctes. Cela n'entame en rien la volonté d'une cohérence globale et d'une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Les taux d'encadrement

Par souci de conserver une offre qualité, la commune tend à maintenir le taux d'encadrement du périscolaire du mercredi à 1 pour 8 pour les moins de 6 ans et à 1 pour 12 pour les plus de 6 ans.

De même, elle tend à maintenir le taux d'encadrement du périscolaire des jours d'école à 1 pour 16 le matin et 1 pour 18 le midi et soir pour l'élémentaire, et à 1 pour 10 le taux d'encadrement des maternelles.

L'équipe d'animation

L'équipe est composée de 8 permanents d'animation et d'une animatrice inclusion, et s'étoffe, en fonction du besoin, de personnels vacataires. Les animateurs sont rattachés au secteur Enfance et interviennent dans l'ensemble des accueils de loisirs (3-12 ans) organisés par la commune. Cette organisation a vocation à constituer un service et des objectifs communs à l'ensemble des accueils, repris dans chaque projet pédagogique, afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants.

L'équipe encadrante permanente ainsi qu'une grande partie des intervenants vacataires est commune aux différents temps périscolaires et extrascolaires (3-12 ans).

Le plan de formation annuelle ...

prévoit des formations BAFA ainsi que des formations collectives (PSC1, pédagogiques, inclusion...). Une session BAFA « local » base et/ou un approfondissement sont organisées chaque année par la commune et permettent de proposer une formation de perfectionnement sur un thème jugé utile (exemple : petite enfance ; grands jeux collectifs, etc.)

Des intervenants extérieurs ...

De nombreuses associations locales ou prestataires interviennent en temps périscolaires.

Ils sont accueillis sur des projets, soit parce qu'il possèdent des compétences dans des domaines complémentaires aux champs de compétences des animateurs soit pour permettre de faire connaître aux enfants les acteurs locaux.

Et des cycles découvertes ...

sont organisés dans les accueils de loisirs du soir. Le principe répond aux ambitions originelles du PEDT. Ils ont pour objectif de sensibiliser les enfants à une pratique culturelle, artistique, sportive ou encore corporelle. Ils peuvent aussi ouvrir à une exploration des compétences psychosociales.

Si des animateurs peuvent en proposer, les associations locales sont les acteurs privilégiés de ces cycles. L'enjeu étant aussi de créer des passerelles vers les associations locales.

Les locaux et le matériel

Les accueils périscolaires organisés dans les enceintes scolaires sont susceptibles de donner lieu à un partage des locaux et du matériel. Les bonnes pratiques et règles communes pourront alors être formalisées dans une charte.

L'accueil périscolaire du mercredi se déroulant dans un espace dédié, il n'est pas concerné par ce point.

Les transitions entre temps scolaire et périscolaire

Tout comme pour les locaux et le matériel, la question de la transition entre temps scolaire et périscolaire ne se pose que les jours d'école et non le mercredi.

Cette transition avait été travaillée très fortement lors de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014. Le retour à la semaine de 4 jours d'école s'accompagnant d'une baisse des effectifs d'enfants restant en périscolaire, la charge de cette question s'est atténuée.

Pour autant, les enjeux de sécurisation des départs de l'école et de climat général sont tels que le suivi de cette organisation reste traitée comme une priorité.

VII - LES MODALITÉS D'ACCÈS, D'INFORMATION DES FAMILLES ET LA TARIFICATION

Admissions et inscriptions aux accueils périscolaires et extrascolaires 3-12 ans

- x Le premier accueil des familles s'effectue à l'occasion de l'inscription scolaire de leur enfant (pour une entrée en maternelle ou pour une arrivée sur la commune). C'est ce moment qui permet de nouer le contact avec les parents et de prendre le temps de présenter les différents accueils, leurs projets et fonctionnements respectifs. C'est à cette occasion que la question des besoins particuliers de l'enfant est posée afin de faire exister la question inclusive dès le début des accueils. C'est aussi lors de ce rendez-vous que les modalités d'admission via le Portail Familles sont présentées.
- x Les admissions aux différents accueils se font auprès de la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, généralement durant la période annuelle (mai - juin). L'inscription aux accueils périscolaires des matins, soirs, mercredis et à la cantine (temps méridien) peut se faire à cette occasion.
- x Ces démarches sont dématérialisées, via un Portail Familles. L'objectif est qu'il devienne l'unique source d'entrée des informations administratives des familles. Cela permet au service d'apporter une réponse plus fluide et plus rapide. L'équipe en charge des inscriptions reste cependant largement disponible par téléphone ou en présentiel pour accompagner les familles en difficulté avec l'outil numérique. Un accompagnement à la prise en main du logiciel leur est alors proposé, ainsi qu'une tablette et un scanner qui leur sont mis à disposition.
- x A noter que l'inscription aux différents accueils n'indiquera que les jours choisis et les créneaux horaires retenus. Le choix de l'activité en tant que telle se fera par les enfants.

Inscriptions aux activités proposées durant ces accueils

- x L'inscription aux cycles de découverte les jours d'école et aux projets des mercredis s'effectue par les enfants, directement auprès des animateurs. Concernant les cycles découverte, une demande d'autorisation est ensuite transmise aux parents avant de confirmer l'inscription des enfants.
NB : pour les élèves de maternelle, l'inscription sera directement proposée aux parents.
- x L'inscription aux animations spontanées et à l'espace de travail (pour le périscolaire du soir) se fait le soir même par les enfants, sur place, auprès des animateurs.

Tarifification

- x Les différents accueils donnent lieu à une tarification spécifique, à la séance et modulée selon le Quotient Familial.
- x Afin de faciliter le retour à la maison ou la pratique d'autres activités, le mercredi est découpé en plusieurs séquences : matin, repas et après midi. L'inscription est alors possible sur les trois séquences comme sur une seule. Le tarif varie en conséquence.

Information aux familles.

- x L'équipe d'accueil ainsi que le Portail Familles sont les sources permanentes d'information. En complément, une communication régulière leur est adressée par mail, selon l'activité du service ou l'évolution du fonctionnement.
- x Des modalités de présentation des accueils périscolaires matin/midi/soir d'école sont proposées aux familles, par école, après chaque rentrée scolaire (réunion, flyer, ...).
- x Des rencontres avec les parents sont proposées aux Alouettes pour l'accueil du mercredi. Celles-ci peuvent prendre la forme de journées portes ouvertes incluant une visite ou un temps plus formel de réunion d'information et d'échange.

VIII - LE PLAN MERCREDI

Au regard de la structuration de l'action enfance sur la commune de Corbas, le Plan mercredi se déploie dans le droit fil de la dynamique et des objectifs engagés dans le cadre du PEDT précédent.

OBJECTIFS VISÉS

1 – Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Articulation du Plan Mercredi avec les dispositifs existants

Fort d'une longue histoire partenariale, le plan mercredi de la ville de Corbas s'inscrit naturellement dans le projet éducatif global autour duquel les partenaires locaux sont d'ores et déjà rassemblés, à savoir le PEL et le PEDT.

Le PEL décline l'esprit et les finalités générales accordées à la politique éducative municipale, de la naissance des enfants jusqu'à leur âge adulte. Le PEDT est le socle autour duquel les objectifs éducatifs ont été coconstruits avec les partenaires. Il définit les intentions éducatives attribuées aux temps périscolaires, en écho aux préoccupations et projets d'école.

Le Plan Mercredi permet d'étendre cette démarche au temps du mercredi, donnant une cohérence d'ensemble et s'appuyant sur les acquis pré-existants de ces objectifs partagés.

Axe des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires

Le travail collectif autour de l'élaboration du PEDT avait ainsi déjà permis d'identifier les intersections des projets respectifs.

- Ainsi la question du « vivre ensemble », dans toutes ses déclinaisons liées à l'âge des enfants, est au cœur des préoccupations de chacun, et est au centre du projet pédagogique du mercredi,
- Le développement des enfants en tant que sujet, comme base sur laquelle les apprentissages scolaires pourront s'appuyer, est activement repris dans les projets proposés en accueil de loisirs : la découverte de sa personnalité, de ses goûts, mais aussi le renforcement de la confiance en soi... font ainsi partie des fils conducteurs du projet du mercredi.
- La formation du citoyen, par des actions adaptées à l'âge des enfants : expérimentation de la participation au sein des accueils périscolaires, la découverte de son environnement proche sont, pour finir, partie intégrante du projet du mercredi.

A moyen terme, il a été convenu d'approfondir le travail à partir des différents projets (école, accueils de loisirs), de faire émerger quelques objectifs concrets transversaux et évaluable.

Modalités de concertation

Au-delà du dispositif de pilotage exposé en fin de document, voici les pistes de développement (non exhaustives) qui sont proposées pour renforcer la continuité éducative entre les différents temps (scolaire – péri et extrascolaire). Les modalités seront définies et régulées en comité de pilotage et en comité technique PEDT – Plan Mercredi :

- Inscription du mercredi à l'ordre du jour des rencontre ville- parents d'élèves, tout comme l'est déjà le périscolaire du soir.

- Présentation des projets pédagogiques des ALSH en conseil d'école au comité de pilotage du PEL – PEDT – Plan Mercredi
- Rencontres animateurs référents (directeurs accueil de loisirs) – équipes enseignantes autour du projet global et du fonctionnement
- Rencontres animateur – enseignant sur un projet spécifique, une action
- Participation des animateurs référents aux équipes éducatives
- Temps d'échanges autour de la situation d'un enfant
- Mise en place d'une cellule « intermétiers » autour de situation d'enfants en difficulté ou mettant les acteurs en difficulté

2 – Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Mixité sociale

- L'accueil du mercredi étant organisé sur un site dédié, extérieur aux écoles, il rassemble l'ensemble des enfants des écoles corbasiennes. Les différents quartiers de Corbas se retrouvent durant cette journée.
- La tarification est modulée selon le quotient familial, sur une amplitude importante (QF 300 – QF 2300) afin de permettre d'ajuster les prix au plus près des possibilités de familles : Le modèle du taux d'effort a été appliqué pour éviter les effets de seuils et proposer une progressivité linéaire des tarifs.
- L'information aux familles décrite précédemment est aussi soignée en ce sens. Les programmations sont diffusées à tous les parents concernés par l'une des activités proposées par la DEJS. Elles sont aussi transmises à l'équipe de polyvalence de secteur de la Métropole afin qu'elles puissent relayer l'information auprès des familles qu'elles accompagnent, de manière adaptée à leurs besoins.

Les passerelles

La réussite de l'accueil de tous les enfants passe aussi par la qualité de la première prise de contact avec les enfants eux-mêmes.

De la petite enfance à l'enfance...

Des passerelles sont organisées deux fois par an avec l'EAJE Les Petits Gônes qui accueillent des enfants de 2 à 4 ans. La passerelle consiste à accueillir les enfants des Petits Gônes durant une demi-journée au centre de loisirs où les enfants de 3 et 4 ans des Alouettes leur font visiter le lieu et les intègrent dans leurs activités.

Les enfants participants ont au préalable été identifiés auprès des parents par un questionnaire demandant si Les Alouettes sont une solution de garde envisagée par eux.

Environ une dizaine d'enfants participent à chaque séance.

De l'enfance à l'adolescence...

A chaque vacances scolaires, des actions passerelles sont proposées aux enfants de 10 à 12 ans des Alouettes . Ils sont invités à participer à une journée du Point Accueil Jeunes, le centre de loisirs 12 – 17 ans de Corbas.

L'accueil des enfants à besoins particuliers

L'accueil de loisirs du mercredi, tout comme celui des jours d'école, accueille des enfants porteurs de handicap (reconnus par la MDPH ou non) ou présentant des troubles du comportement, plus généralement les enfants ayant des difficultés quant aux règles et cadre posé et mettant en difficulté lui-même ou les professionnelles qui l'accompagnent.

* *Une approche inclusive*

A ce titre, en amont de dispositifs spécifiques concernant le public porteur de handicap ou ayant des troubles du comportement, les modalités d'accueil de « droit commun » ont été pensées pour œuvrer à l'accueil de tous les publics.

– *Par une souplesse dans les temps d'accueil*

En effet, l'accueil de loisirs du mercredi permet d'inscrire son enfant que le matin ou l'après midi, avec ou sans le temps du repas. Des accueils échelonnés larges permettent par ailleurs une grande amplitude dans les horaires d'arrivée et de départ.

– *Par une souplesse dans la régularité de l'inscription*

En terme de fréquence, il n'y a aucune obligation d'inscription régulière. L'enfant peut n'être inscrit qu'une fois par mois ou irrégulièrement selon les contraintes de la famille ou les besoins de l'enfant.

– *Par une souplesse dans « l'entrée » en activité*

Il est possible, pour un enfant à besoin particulier, d'aménager sa participation à une activité.

* *Une approche adaptée et coconstruite*

Pour autant, à ce jour, il est nécessaire d'apporter des réponses spécifiques en complément de cette structuration globale. Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs prévoit ainsi des modalités d'accueil adaptées, basées sur une concertation :

– *un rendez-vous spécifique préalable* est proposé aux parents afin de pouvoir envisager conjointement les modalités d'accueil les plus adaptées, de partager les conseils sur l'attitude à adopter en cas de crise, de demander l'autorisation pour les services de se mettre en lien avec les professionnels en charge du suivi de l'enfant (CMP, éducateur, médecin, etc..)

– *une formation de l'ensemble des agents* intervenants dans les accueils de loisirs a été mise en place avec « la souris verte ». Cette formation, alliant apport théorique et analyse de la pratique, avait pour vocation de refonder le socle de nos pratiques dans une logique inclusive. Au regard du turn-over des animateurs, il apparaît nécessaire d'entretenir cette vision et ces compétences par un appui formatif ou de supervision continu. La mission inclusion (dispositif plateforme financé par la CAF) a vocation à animer cela.

– *de même, la possibilité d'adjoindre un animateur en renfort* (en surplus du taux d'encadrement) est prévu par cette plateforme. La collectivité essaye d'assurer une continuité avec les AVS et AESH en leur proposant d'intervenir sur les temps périscolaires.

le lien avec les AVS et AESH reste une question : comment pouvoir en bénéficier sans que cela soit au détriment du temps scolaire ? L'enjeu est double : de moyen mais aussi de cohérence et de continuité entre les différents temps.

Sur ce sujet, nous interpellons la Métropole et l'Education Nationale,

* *La prise en compte des enfants présentant des troubles sans être (encore diagnostiqué).*

Une difficulté à traiter dans l'approche partenariale du handicap est la suivante : une grande partie des enfants pouvant nécessiter un accueil personnalisé ne sont pas (encore) identifiés par la MDPH. Le chemin du diagnostic, de la reconnaissance et l'acceptation du handicap peut être long. Il est fréquent que l'accueil de loisirs soit témoin, voire participant, de ce processus que doit suivre la famille.

Parler d'accueil du handicap dans les accueils de loisirs recouvre donc plus que l'accueil d'un enfant dont les besoins sont déjà compris et pris en compte. Il s'agit aussi de l'accompagnement, de la « négociation » des modalités d'accueil avec des parents souvent

démunis voire dans le déni ou la dissimulation de la difficulté, par accueilli.

Les moyens à déployer sur cet aspect sont souvent plus importants car la coopération famille – animateurs n'est pas encore établie et ils ne sont pas pris en compte aujourd'hui puisque l'évaluation s'appuie sur les données MDPH.

Sur ce point-là, nous sommes demandeurs de soutien vis à vis de la Métropole, de l'Education National et de la CAF.

** La liaison avec les acteurs scolaires – périscolaires des jours d'école et périscolaire du mercredi.*

L'équipe d'animateurs étant commune aux différents temps périscolaires, le lien et le suivi de l'enfant est facilité. Le lien avec les enseignants est mis en place depuis longue date, au sein de chaque école. Cela va d'échanges informels à des temps plus officiels. La participation aux équipes éducatives lorsque l'enfant est présent au temps périscolaire est demandée. Cette option n'est pas encore systématique. Elle gagnera à être réaffirmée.

Il reste à confirmer une démarche toute nouvelle concernant le suivi de situation d'enfants non identifiés en temps scolaire mais nécessitant un accompagnement spécifique en temps périscolaire (par exemple lorsque la structure, plus fluide, moins contrainte, les insécurise et génère des crises). En miroir aux équipes éducatives, nous envisageons la mise en place d'un groupe de travail mobilisable, à l'initiative du service éducation.

Enfin, un enjeu supplémentaire d'accompagnement émerge, qui permettra de renforcer et accélérer la prise en compte des besoins particuliers de chaque enfant : il s'agit de la capacité de chaque acteur à faciliter la mise en relation (et coopération) des parents avec l'autre partenaire. Ainsi, que ce soit à l'accueil de la DEJS ou lors d'entretiens avec les directions d'écoles, l'enjeu est de proposer à la famille d'associer l'autre partenaire (exemple : Gevasco).

3 – Mise en valeur des richesses des territoires

La ville de Corbas a la chance d'être dotée de ressources culturelles, sportives et naturelles de qualité. L'accueil de loisirs s'inscrit dans ce réseau partenarial riche comprenant :

- le Centre Culturel qui héberge les écoles municipales de musique, d'arts plastique, la médiathèque et le théâtre, ainsi que les associations locales.
- l'École Municipale des Sports, les associations sportives locales ainsi que la possibilité d'accéder à des équipements sportifs de qualité.
- un site naturel « Les Grandes terres » pouvant accueillir des animations pédagogiques,
- et une implantation de l'accueil de loisirs au milieu d'un parc de loisirs alliant espaces nature et équipements de loisirs plein air adressés aux enfants et aux jeunes.

Le projet pédagogique prend en compte ces différentes ressources et les mobilise dans le cadre de ses activités.

L'enjeu n'est pas seulement de bénéficier de la qualité de leurs services, mais aussi de faire découvrir ces ressources aux enfants afin qu'avec leurs familles, ils puissent s'en saisir eux-mêmes.

Concernant la participation des habitants, des agents municipaux, leur implication est favorisée dès que possible, notamment dans la contribution à l'animation d'activités (jardinage,...).

4 – Le développement d'activités éducatives de qualité

Type d'activités proposées aux enfants le mercredi par l'accueil de loisirs les Alouettes

De manière à renforcer les objectifs du Plan mercredi, les Alouettes mettent en œuvre des projets sous forme de cycles auxquels les enfants peuvent s'inscrire :

- Projet médiathèque
 - Projet construit à l'année, avec des interventions pendant les mercredis ou les vacances soit sur la médiathèque soit à l'accueil de loisirs.
 - Ateliers lecture par les enfants et les adultes - la thématique est choisie en lien avec celle de la période d'accueil périscolaire.
 - Découverte des services multimédia de la médiathèque (tablette et jeux éducatifs)
 - Intervention d'une conteuse partagée avec l'EHPAD (1 fois entre chaque période de vacance)
- Projet avec le centre culturelle le POLARIS
 - Atelier expression corporelle, danse avec une compagnie sur les vacances ou les mercredis selon les années.
- Projet intergénérationnel
 - Échange entre l'EHPAD de Corbas et les Alouettes
 - *Projet annuel – une séance tous les 15 jours*
- Festival d'animation
 - Création de films d'animation (en lien avec la médiattheque)
 - Participation à la projection collective de l'ensemble des films
 - Accueil des autres groupes et des parents lors de la projection à Corbas
 - *Projet biannuel (une année: la création – une année : la diffusion)*
- Projets Nature et environnement
 - Animations découverte de la nature et de son environnement proche sur le site naturel des Grandes Terres, en appui sur les associations labellisées d'Éducation au Développement Durable par la métropole de Lyon.
 - Projet Jardin et compostage
Un jardin est entretenu par un groupe d'enfants dans l'enceinte de l'accueil de loisirs. La gestion d'un compost est mise en place et fait le lien avec la restauration ainsi qu'avec les personnes âgées dans le cadre du projet intergénérationnel.
 - Recyclage : participation des enfants au tri des déchets d'activité et d'emballage des aliments (repas/goûter).
- Projet spectacle
 - Accueil de spectacles du centre culturel avec déclinaison de la thématique autour de ce projet durant les semaines précédentes dans le cadre de l'ALSH.
 - *Projet lié à la programmation du centre Culturel de Corbas – Cycles d'une durée moyenne de 7 séances.*
- Projet carnaval
 - Préparation et participation au carnaval organisé sur la commune par les associations locales
 - Réalisation de décors, de déguisement et participation au défilé
 - *Projet annuel, d'environ 7 séances*

Comme le laisse présager la présentation ci-dessus, les sorties se déroulent majoritairement sur le territoire de la commune.

Ces projets ci-dessus sont susceptibles d'évoluer au fil du temps et du travail partenarial autour du Plan Mercredi.

Fondement de la participation des enfants sur le libre choix, selon leurs aspirations, leurs attentes et leurs besoins

La journée aux Alouettes est construite de manière à laisser des temps de respiration aux enfants. « Le mercredi est un temps de relâche ». L'accueil échelonné du matin, le temps de jeu libre avant le repas, le temps calme d'après repas et le départ échelonné sont des espaces-temps construits sur le modèle classique de l'accueil de loisirs, où différents espaces d'activité sont proposés aux enfants. Ceux-ci s'y rendent selon leur envie et leur état de fatigue ou d'énergie.

La participation aux activités plus structurées (dans le temps autour d'un projet ou autour d'un collectif de la même tranche d'âge) est discutée avec eux. Les animateurs ont à coeur de « construire » la motivation des enfants afin qu'ils ne subissent pas les projets.

En l'occurrence, afin de préserver la fonction « relâche » du mercredi dans le déroulement de la semaine, le choix a été fait de ne pas obliger les enfants à s'inscrire dans un cycle « projet ». Chaque mercredi, des activités trouvant leur aboutissement sur la journée elles-mêmes seront proposées. Certains projets seront organisés sur une fréquence spécifique, par exemple, pour la médiathèque, le RV projet a lieu toutes les trois semaines, laissant ainsi aux enfants la possibilité de vivre des choses avec d'autres enfants et sur d'autres thématiques entre les deux.

LES MOYENS

Les mêmes que ceux décrits dans le corps du PEDT.

LES LOCAUX

Les locaux, contrairement aux accueils périscolaires dans les écoles, sont dédiés à l'activité centre de loisirs. Ils ne donnent pas lieu à un partage avec les enseignants et les temps scolaires.

Ceci facilite grandement l'aménagement adapté au fonctionnement de l'accueil, avec des espaces identifiés pour chaque type d'activité ou tranche d'âge.

Le changement de rythme le mercredi est aussi facilité par cet espace spécifique.

GOVERNANCE

Les mêmes que ceux décrits dans le corps du PEDT.

IX – LES CHANTIERS DU PEDT (2023 – 2026)

L'esprit, la démarche

En mars 2022, les membres du Comité de pilotage PEL – PEDT de Corbas ont validé le principe d'animer le PEDT à travers trois "chantiers" partenariaux.

Comme évoqué en introduction, la proposition consiste à changer de perspective, en abandonnant la focalisation sur l'organisation des temps périscolaires au profit de questions dont l'intérêt est plus directement partagé par l'ensemble des partenaires.

Pour nous aider à calibrer nos « chantiers », le critère retenu a été que le travail mené par les partenaires aboutisse à une production concrète telle qu'une décision, un changement de projet ou de pratique, etc.

Cela implique de circonscrire clairement les ambitions (se concentrer sur 2 ou 3 projets pour éviter la dispersion), et de mener ces projets de la réflexion jusqu'à l'action.

Choisir des sujets impliquant chaque acteur a été considéré comme essentiel pour assurer la motivation et la mobilisation : « que chacun tire un bénéfice direct de l'avancement de ces projets ».

En mai de la même année, les grands thèmes et la méthode ont été approuvés.

Les Trois Thématiques Pressenties

1 - L'accompagnement autour du parcours scolaire, de la réussite scolaire :

Un premier focus sera fait sur le travail scolaire après l'école sous toutes ses formes (aide au devoirs, accompagnement à la scolarité, APC, soutien,...).

2 – Le « bien vivre en collectivité »

Cette thématique couvre les trois temps : scolaire, péri et extrascolaire.

Un premier focus portera sur les questions de violence, harcèlement, citoyenneté et plus globalement de « climat scolaire ».

3 – Le développement durable – l'éducation à la condition terrestre

La réflexion portera sur les enjeux éducatifs autour du développement durable.

La Méthode Proposée

Pour chaque « chantier », la proposition est de constituer un groupe de travail incluant des membres représentatifs de tous les partenaires locaux (parents, enseignants, animateurs, collectivité, ...). Le but est de bénéficier des différents points de vue et de permettre que les travaux du groupe reconnaissent et prennent en compte les enjeux et contraintes de chacun. Cette « compréhension commune » nous semble être le point de départ du travail commun, laissant ensuite à chaque partenaire ses prérogatives.

Dans cette optique, la méthode de travail pourra se structurer selon les étapes suivantes :

- Clarification et construction d'une vision partagée du problème
- Élaboration d'une stratégie,
- Confrontation de celle-ci à l'existant, aux contraintes et ressources du territoire
- Définition d'un plan d'action, Planification
- Recherche des moyens de mise en œuvre
- Mise en œuvre
- Suivi – Évaluation – Ajustement ...

Comme toute méthode, celle-ci doit rester au service du projet.

Nous veillerons à l'adapter en fonction des besoins et des évolutions constatées dans le travail collaboratif.

La première rencontre donnera probablement lieu à une invitation élargie, car il s'agira du temps où la définition du problème sera évoquée et, à partir de là, que la mission du groupe de travail sera définie. Il semble donc essentiel que chaque partie prenante puisse s'approprier cette étape essentielle.

Enfin, au regard de toutes les contributions possibles, la participation des partenaires institutionnels sera toujours la bienvenue.

X – PILOTAGE ET COORDINATION

La coordination

De manière générale, elle est assurée par la Direction Éducation Jeunesse et Sports de la ville de Corbas, en lien étroit avec l'Éducation Nationale, la SDJES et la CAF.

- * Coordonnateur PEDT : Théophile Manin Desgranges – Mairie de Corbas – 0437251959 – dejs@ville-corbas.fr
- * Cette coordination s'articule avec la coordination Enfance Jeunesse déployée dans le cadre de la CTG qui porte notamment sur les différents ALSH concernés par le PEDT ainsi que sur la formation des animateurs.
- * La coordination du PEDT s'étend aujourd'hui au Plan mercredi

Le comité de pilotage

Cette instance correspond au comité de pilotage actuel du PEDT – PEL

Composition :

- * Les élus de la commune : Le maire, les adjoints aux politiques éducatives, à la petite enfance, à la jeunesse, au sport, à la culture, à la vie associative.
- * Les techniciens de la commune : la direction EJS, le service Éducation (chef de service – responsable enfance), le service Jeunesse, le service des Sports et un représentant des acteurs Culturels.
- * L'Éducation Nationale (EN) : l'Inspecteur, les trois directrices d'école (ou suppléants), le principal du collège
- * La Direction des Services de l'Éducation Nationale (DESDEN) et le Service Départemental à l'Engagement à la Jeunesse et au Sport (SDJES)
- * La CAF
- * Les représentants de parents d'élèves (1 représentant de chaque fédération et un suppléant par groupe scolaire)
- * Les associations corbasiennes : la représentation est encore à définir

Fréquence minimum de rencontre

- * au moins 1 fois par an et à la demande du comité technique
- * Fréquence cible : 3 fois par an

Missions

- * Définir les grandes orientations et objectifs du PEDT – Plan Mercredi
- * Veiller à la bonne mise en œuvre du PEDT – Plan Mercredi
- * Valider et suivre les actions
- * Identifier et analyser les problématiques
- * Évaluer et faire évoluer le projet

Le comité technique

Composition

- * La commune : le coordonnateur CEL/PEDT, un responsable de la DEJS
- * L'EN : l'IEN
- * La SDJES
- * La CAF

Fréquence minimum de rencontre

- * En fonction du besoin, par exemple après la rentrée pour réajuster et en fin d'année pour l'évaluation.

Missions

- * Veiller au suivi des orientations définies par le comité de pilotage
- * Préparer les comités de pilotage
- * Suivre et animer le partenariat et l'évaluation du projet

Les commissions de suivi : une par groupe scolaire

Au vu du bénéfice des rencontres de concertation lors de la préparation de la réforme en 2014, il apparaissait primordial de maintenir un espace de travail au niveau opérationnel, dans chaque école. Pourtant, les équipes prises par l'organisation quotidienne ont rencontré des difficultés à les organiser. Leur relance est souhaitée pour faciliter la concrétisation des objectifs du PEDT-Plan Mercredi.

NB : Cet espace peut être remplacé par d'autres instances telles que les conseils de cycle auxquels les responsables animation peuvent participer.

Composition

- * enseignants + directrice
- * animateurs référents + animateur permanents
- * Selon le besoin, les ATSEMS et autres personnels scolaires
- * coordonnateur des politiques éducatives

Fréquence

- * En fonction du besoin, a minima une à deux fois par an ; idéalement trimestrielle.

Missions

- * Suivi, régulation et interpellations réciproques sur le fonctionnement, le projet, les parcours éducatifs ou les enfants.

XI – L'ÉVALUATION DU PEDT ET DU PLAN MERCREDI

La méthodologie d'évaluation du PEDT, intégrant le Plan Mercredi, vise à ancrer le projet dans une dynamique globale, couvrant l'ensemble des chantiers retenus par les partenaires ainsi que les actions facilitant la continuité éducative entre les temps d'une part et les accueils d'autre part.

1. Animation de la Continuité Éducative

L'évaluation s'attachera à mesurer la mise en place des temps de concertation prévus pour assurer la continuité éducative, ainsi que l'évolution de l'offre existante vers cette continuité éducative.

2. Mise en place des « Chantiers du PEDT ».

Un second critère de l'évaluation concernera la mise en œuvre concrète des trois chantiers partenariaux identifiés dans le cadre de ce PEDT-Plan Mercredi.

3. Evolution de l'Offre Existante

Un volet de l'évaluation portera sur l'évolution de l'offre existante liée aux 3 chantiers partenariaux. Cela implique d'identifier les actions nouvelles et de mesurer la transformation des activités préexistantes pour les aligner avec les nouvelles orientations définies dans le cadre de ces chantiers du PEDT-Plan Mercredi.

4. L'impact sur les Enfants

L'évaluation de l'impact auprès des enfants constitue une dimension plus complexe. Cette évaluation nécessitera un travail préalable de définition d'indicateurs spécifiques, alignés sur les objectifs éducatifs du PEDT et du Plan Mercredi. Il sera indispensable de mettre en place un suivi rapproché de chaque projet, utilisant des méthodes adaptées à chaque contexte, pour mesurer l'évolution des compétences, des comportements, et du bien-être des enfants.

De plus, la possibilité d'ajouter des indicateurs d'évaluation sera intégrée pour permettre une évaluation plus précise et pertinente des actions entreprises.

ANNEXE 1 : LES PROJETS D'ÉCOLE (synthèse)

École Jacques Prévert - *Projet d'école 2022/2026* :

L'école Jacques Prévert s'engage dans un projet quinquennal avec trois axes majeurs. D'abord, l'amélioration de la compréhension à travers des activités ritualisées, le développement du vocabulaire, et l'autonomie des élèves.

Ensuite, l'harmonisation des outils pédagogiques vise à rendre les informations plus lisibles pour tous les acteurs impliqués.

Enfin, la promotion de la citoyenneté et de l'inclusion guide les actions visant à développer l'empathie, le respect, et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers.

École Jean Jaurès - *Actions 2019-2020* : L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par des actions variées. Des efforts ont été déployés pour mobiliser les élèves dans leurs apprentissages, notamment en utilisant des outils de référence. La progression du vocabulaire a été soutenue par des projets concrets, et la communication avec le périscolaire a été renforcée pour améliorer les relations entre les élèves. La conscience citoyenne a été développée à travers des actions solidaires, des initiatives écologiques, et des projets artistiques et culturels, tout en mettant un accent particulier sur la santé des élèves.

École Marie Curie - *Parcours Maternelle et Parcours Élémentaire*:

Les parcours dédiés à la maternelle et à l'élémentaire se concentrent sur deux axes majeurs.

D'abord, l'acquisition du langage et des compétences de lecture et d'écriture à partir de situations concrètes.

En parallèle, le vivre ensemble avec nos différences est encouragé, favorisant la compréhension et l'acceptation de la diversité. Les élèves sont impliqués dans des programmes anti-harcèlement, et l'éducation au développement durable est promue avec divers projets solidaires, artistiques, et écologiques.

Ces projets éducatifs reflètent l'engagement des écoles dans la création d'un environnement éducatif enrichissant, inclusif, et tourné vers l'épanouissement de chaque élève. Leur approche couvre des aspects académiques, sociaux, et citoyens.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le



ID : 069-216902734-20240125-VILLE_2024DL007-DE

ANNEXE 2 :

LES PROJETS PÉRISCOLAIRES ET PÉRI-ÉCOLES